



Devenir français étant mineur étranger

Par **etrangere**, le 17/11/2013 à 05:01

Bonjour, j'ai 16ans j'habite à Rouen. Je suis arrivée en France à l'âge de 3ans. Ma mère a acquie la nationalité française par naturalisation sans y stipulé mon nom lors de sa demande. De ce fait j'ai toujours une carte de circulation pour étranger mineur. Je voudrait savoir si je pourrais je peu devenir française à mon tour vu que ma mere l'est ou bien je deverais faire mes propres démarches à l'âge de 18ans ?

Par **domat**, le 17/11/2013 à 09:01

bjr,
comme vous êtes mineur et que votre mère a obtenu la nationalité française, vous pouvez obtenir la nationalité française durant votre minorité.
c'est à votre mère de faire les démarches car vous êtes mineur.
cdt

Par **etrangere2**, le 17/11/2013 à 19:46

Bjr, je voudrais savoir quel démarche ma mère peut t'elle faire ou bien à qui s'adresser pour ma demande de nationalité ?

Par **domat**, le 17/11/2013 à 19:59

bsr,
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F3068.xhtml>
cdt